

HISTORIQUE

L'Université Abdou Moumouni de Niamey a été créée par la Loi 71-31 du 6 septembre 1971 sous l'appellation de Centre d'Enseignement Supérieur (CES) de Niamey. Ce centre est transformé par la Loi 73-23 du 20 septembre 1973 en Université dite Université de Niamey. L'Université de Niamey deviendra en août 1992, Université Abdou Moumouni de Niamey en hommage à un de ses anciens Recteurs, le Professeur Abdou Moumouni.

L'Université Abdou Moumouni est un Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Technique placé sous la tutelle du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

LES MISSIONS DE L'UAM

- promouvoir les formations initiales et continue, la recherche scientifique fondamentale et appliquée ainsi que la diffusion de ses résultats, notamment dans les domaines en rapport avec les besoins du pays ;
- contribuer à la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique ;
- former une identité culturelle et une conscience nationale et africaine.

LES ORGANES

Le Conseil de l'Université est composé des représentants des trois composantes de la communauté universitaire (Enseignants-chercheurs/chercheurs, étudiants, Personnel Administratif et technique) et des personnalités extérieures (Cabinet de la Présidence, Cabinet du Premier Ministre et Ministères techniques). Les membres du Conseil d'Université sont nommés pour un mandat de trois (3) ans, renouvelable une fois.

Le Conseil de l'Université est l'instance de décision de l'institution. Il délibère sur le budget de l'Université et a compétence pour toutes les questions concernant :

- les biens de l'Université ;
- la scolarité, l'organisation des enseignements et le régime des études ;

- les affaires disciplinaires intéressant le personnel enseignant-chercheur et chercheur, le personnel administratif et technique et les étudiants ;
- l'organisation matérielle, sociale et culturelle sur le domaine universitaire ;
- les élections organisées dans les Facultés, Instituts et Ecole.

Le Conseil Scientifique : 27 membres dont 20 enseignants-chercheurs et chercheurs de rang magistral, 4 personnalités scientifiques extérieures et 3 membres partenaires de recherche avec un mandat de trois ans renouvelables une fois.

Le Conseil Scientifique :

- assure la programmation, l'organisation, la coordination et le contrôle de la recherche scientifique universitaire ;
- assure l'évaluation des travaux scientifiques ainsi que le suivi des projets ;
- donne son avis sur les contenus scientifiques des programmes d'enseignement et de recherche ;
- donne son avis sur les dossiers des collaborations scientifiques extérieures et sur les dossiers d'enseignants-chercheurs et chercheurs qui lui sont soumis.

L'UAM constitue un levier national de développement économique, social et culturel. Elle est profondément ouverte à la sous-région ouest africaine, au continent africain et au monde en général en favorisant des échanges avec les autres Universités ou établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche du monde à travers l'internationalisation de l'Université notamment avec la signature et le suivi d'accords de coopération avec les partenaires et la réponse à des appels à projets collaboratifs dont les Projets ERASMUS+



UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI

BP 10896 Niamey-Niger

Tél : (227) 20741273

Site Web : [https:// www.uam.edu.ne](https://www.uam.edu.ne)

Page Facebook : [https:// www.facebook.com/UamNiamey](https://www.facebook.com/UamNiamey)

- **455 Enseignants-Chercheurs&Chercheurs;**
- **494 PAT ;**
- **29 273 Etudiants en 2022 ;**
- **194 offres de formation ;**
- **430 bureaux administratifs ; 13 amphitheâtres ; 108 salles de cours ; 41 labo et 9 salles de réunion et magasins.**

L'UAM, un puissant levier de développement économique, social et culturel du Niger

Les Structures d'Enseignement et de Recherche

- École Normale Supérieure (ENS);
- Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLSH) ;
- Faculté des Sciences et Techniques (FAST) ;
- Faculté des Sciences de la Santé (FSS) ;
- Faculté d'Agronomie (FA) ;
- Faculté des Sciences Économiques et de Gestion (FSEG) ;
- Faculté des Sciences Juridiques et Politiques (FSJP)
- Institut des Radio-isotopes (IRI) ;
- Institut de Recherches en Sciences Humaines (IRSH) ;
- Institut de Recherches sur l'enseignement en Mathématiques (IREM).

Le Conseil Académique : 23 membres; les 6 doyens des facultés ; le Directeur de l'École ou de l'Institut relevant de l'Université ; le Chef de la Scolarité Centrale ; les 7 Chefs de Scolarité des Facultés, Ecoles ou Instituts ; les 7 Représentant des Enseignants-Chercheurs par faculté ; le Représentant des Enseignants Technologues de l'IUT.

Il est chargé :

- ❑ d'approuver les programmes et le contenu des enseignements ;
- ❑ de valider les calendriers semestriels des enseignements soumis par les facultés ;
- ❑ de proposer les mesures de nature à améliorer la qualité de la formation initiale et développer la formation continue ;
- ❑ de proposer au Conseil d'Université la création ou la suppression de filières et/ou de structures de formation ;
- ❑ d'évaluer les programmes de formation en relation avec le ministère de tutelle ;
- ❑ de donner un avis sur l'équivalence académique des grades, des diplômes et des certificats ;
- ❑ de donner un avis sur tout autre dossier qui lui est soumis par le Ministre chargé de la tutelle technique ou le Recteur.

Les organes d'appui à la qualité

- **La cellule Assurance Qualité** : L'Université Abdou Moumouni dispose d'une Cellule Assurance Qualité visant à :
 - ❑ améliorer le fonctionnement de l'Université et ses prestations ;
 - ❑ mettre l'université aux normes des universités modernes ;
 - ❑ rendre l'Université plus compétitive.
- **La Cellule d'Appui à la Technologie et à l'Innovation**
Pour protéger la production scientifique des enseignants-chercheurs et chercheurs, l'Université Abdou Moumouni dispose depuis 2013 d'un Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation qui sert de structure de propriété intellectuelle. Cette cellule sera aussi chargée du contrôle anti-plagiat des mémoires et thèses produits au niveau de l'Université.

Les Organes dirigeants

L'Université est dirigée par un Recteur assisté d'un Vice-Recteur élus en tandem pour un mandat de trois (3) ans, renouvelable une fois.

Le recteur est assisté par une administration composée de son cabinet, d'un Secrétaire Général et des directions technique.

Les Ecoles Doctorales

L'Université Abdou Moumouni s'est engagée dans un processus de structuration de la recherche en son sein. Cette dynamique s'est traduite par la création de laboratoires et d'équipes de recherche rattachées aux trois écoles doctorales créées pour renforcer l'utilité sociale de l'université en lui permettant de répondre au mieux aux besoins de la société. Ces trois (3) Écoles Doctorales couvrent tous les champs disciplinaires de l'Université :

- ❑ **École Doctorale des Sciences de la Vie et de la Terre**
Champs disciplinaires : Biologie / Agronomie / Environnement / Géologie / Sciences de la Santé;
- ❑ **École Doctorale Lettres, Arts, Sciences de l'Homme et de la Société**
Champs disciplinaires : Lettres / Arts / Sciences Humaines / Sciences Juridiques / Sciences politiques/Sciences Économiques / Sciences de Gestion ;
- ❑ **Ecole Doctorale des Sciences Exactes et Techniques**
Champs disciplinaires : Sciences Chimiques / Sciences de l'Ingénieur / Sciences Physiques / Biochimie / Mathématiques / Informatique.

Les structures d'accompagnement

- ❑ le Campus du Nouvel Espace Universitaire Francophone (C-NEUF) ;
- ❑ l'Université Virtuelle Africaine ;
- ❑ le Centre Indien d'enseignement à distance ;
- ❑ le Centre d'Excellence Régional sur les Productions Pastorales : Viande, Lait, Cuir et Peaux (CERPP) ;
- ❑ le Centre Wascal « Energie et Changements Climatiques » ;

- ❑ le Centre Régional d'Enseignement Spécialisé en Agriculture (CRESA)
- ❑ le Centre de Langues de la FLSH ;
- ❑ la Cellule Assurance Qualité (CellAQ) ;
- ❑ la Cellule d'Appui aux Technologies et à l'Innovation (CATI) ;
- ❑ le Centre de Didactique et de Pédagogie Universitaire (CDPU);
- ❑ le Centre Incubateur de l'UAM (CIUAM).
- ❑ le Centre Emergent Africain, Innovant d'Enseignement/Apprentissage des Mathématiques et Sciences pour l'Afrique Subsaharienne (CEA/IEA-MS4SSA).

Les partenariats

Depuis sa création, l'UAM a construit un réseau de partenariat avec de nombreuses universités et centres de recherche de par le monde notamment en Afrique, en Europe, mais aussi en Amérique du Nord.

Aujourd'hui, plusieurs accords de coopération actifs traduisent l'ouverture de l'Université Abdou Moumouni vers le monde.

L'Université Abdou Moumouni est membre de plusieurs organisations d'enseignement supérieur et/ou de recherche :
Membre de :

- ❑ le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES);
- ❑ l'Association des Universités Africaines (AUA);
- ❑ l'Agence Universitaire pour la Francophonie (AUF);
- ❑ la Conférence des Recteurs des Universités Francophones d'Afrique de l'Ouest, du Centre et de l'Océan Indien ;
- ❑ l'Association Internationale des Universités (AIU);
- ❑ Le Réseau d'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO).

Les offres de formation sont proposées au niveau des facultés et de l'École Normale Supérieure. En dehors de la Faculté des Sciences de la Santé, toutes les facultés sont passées au système LMD. L'École Normale Supérieure a un système mixte.